

# SELECTION D'ARTICLES DE PRESSE EN FRANCAIS

**23 janvier 2006**

Matinternet

## **Un juge new yorkais ordonne à l'administration américaine de révéler l'identité des détenus de Guantanamo**

Un juge fédéral de New York a ordonné lundi au département américain de la Défense de révéler à l'Associated Press (AP) l'identité des prisonniers détenus sur base spéciale de Guantanamo.

Le juge Jed Rakoff, de la deuxième cour d'appel de New York, a ordonné à l'administration Bush de fournir ces informations par le biais d'exemplaires non retouchés de transcriptions et de documents relatifs aux 558 auditions de prisonniers de Guantanamo réalisées par l'armée américain.

Plusieurs centaines d'hommes (entre 500 et 600) sont retenus à Guantanamo depuis le 11 septembre 2001 sans avoir été inculpés ou publiquement identifiés. Ils ont été arrêtés pour leurs liens présumés avec Al-Qaïda ou l'ancien régime taliban en Afghanistan.

L'AP avait porté plainte l'année dernière pour obtenir ces documents. Le gouvernement américain avait alors remis les transcriptions des auditions, mais avait retouché les informations concernant l'identité des détenus.

L'administration américaine a jusqu'à mercredi pour faire appel, une mesure qui serait suspensive. Selon l'avocat de l'AP, David Schultz, elle devrait utiliser cette possibilité.

Pour justifier sa décision de ne pas révéler l'identité des détenus de Guantanamo, le gouvernement américain arguait que le secret garantissait la protection de leurs vies privées et la tranquillité à leurs familles. Dans son arrêté rendu lundi, le juge Rakoff a rejeté ces arguments, estimant qu'ils n'étaient pas convaincants.

Une porte-parole du ministère public, Heather Tasker, a déclaré que le gouvernement n'avait pas encore pris connaissance de cette décision et qu'il n'avait aucun commentaire à faire.

<http://www.matin.qc.ca/monde.php?article=20060123213611>

**24 janvier 2006**

Nouvel Obs

## **Guantanamo : l'exécution bientôt possible**

**De nouvelles procédures militaires permettront, dès le 17 février prochain, l'exécution de condamnés sur la base américaine à Cuba.**



Devant la base de Guantanamo, mardi (AP)

L'armée américaine a fait savoir, mardi 24 janvier, que de nouvelles procédures militaires concernant la peine de mort rendront possibles des exécutions sur la base de Guantanamo, à Cuba, si des prisonniers y étaient condamnés.

Ces procédures, détaillées dans un document de l'armée de Terre et signées par son chef d'état-major, le général Peter J. Schoomaker, sont datées du 17 janvier dernier.

Applicables dès le 17 février, les procédures sont qualifiées de "révision majeure" et concernent les "condamnations à mort imposées par les cours martiales ou les tribunaux militaires".

Par cette réforme, la peine de mort pourra être appliquée ailleurs qu'à Fort Leavenworth (Kansas, centre), seul site jusque-là autorisé. Elle "permet que d'autres sites soient utilisés pour des exécutions", selon l'armée.

Les procédures pourraient, ainsi, être applicables par les tribunaux d'exception mis en place sur la base américaine de Guantanamo en cas de condamnation à mort de prisonniers. Et "les ennemis combattants pourraient être concernés par cette réglementation", a précisé le porte-parole de l'armée Sheldon Smith.

<http://permanent.nouvelobs.com/etranger/20060124.OBS3514.html>

## Romandie

### Exécutions à Guantanamo: "spéculations", selon l'armée

WASHINGTON - L'armée américaine est revenue mardi sur les déclarations d'un porte-parole selon lesquelles de nouvelles procédures militaires sur la peine de mort rendraient possibles des exécutions à Guantanamo: "faux", il s'agit de "spéculations", selon l'armée.

Selon Paul Boyce, numéro deux du service de presse de l'armée de terre, cette réglementation ne concerne pas Guantanamo. Un autre porte-parole de l'armée, Sheldon Smith, avait indiqué plus tôt que "les ennemis combattants pourraient être concernés par cette réglementation" sur les exécutions.

M. Boyce a précisé qu'une explication plus détaillée de cette procédure et de ses implications serait diffusée ultérieurement. Ces procédures étaient détaillées dans un document de l'armée de terre signé par son chef d'état-major, le général Peter J. Schoomaker, en date du 17 janvier.

Qualifiées de "révision majeure" et applicables à partir du 17 février, elles concernent les "condamnations à mort imposées par les cours martiales ou les tribunaux militaires". L'armée précise que cette réforme permet que la peine de mort soit appliquée ailleurs qu'à Fort Leavenworth (Kansas, centre), et précise ses modalités d'application. Elle autorise "que d'autres sites soient utilisés pour des exécutions".

A ce stade, aucun des dix prisonniers de Guantanamo poursuivis devant des tribunaux militaire d'exception à Guantanamo n'est passible de la peine de mort. Quelque 500 individus sont détenus à Guantanamo, souvent depuis plusieurs années.

<http://www.romandie.com/ats/newsATS/display2.asp?page=20060125012205348172194815700.xml>

Les Ogres

## **Pourquoi RSF se tait-elle sur ce journaliste torturé ?**

*Salim Lamrani*

**Le silence observé par l'organisation de « défense de la liberté de la presse », Reporters sans frontières (RSF), au sujet du journaliste soudanais, M. Sami al Hajj, suscite de nombreuses interrogations quant à l'impartialité de l'association dirigée par M. Robert Ménard.**

Toujours prompt à stigmatiser, souvent de manière arbitraire, certains pays dans la ligne de mire de Washington tels que Cuba, le Venezuela et la Chine, RSF a totalement ignoré le calvaire enduré par M. al Hajj, travaillant pour la chaîne de télévision qatarie Al Jazeera<sup>1</sup>.

Le 22 septembre 2001, Al Jazeera a envoyé une équipe de journalistes, dont faisait partie M. al Hajj, enquêter sur le conflit en Afghanistan. Après 18 jours de reportage, le groupe s'est retiré au Pakistan. En décembre 2001, M. al Hajj est retourné avec ses collègues couvrir l'investiture du nouveau gouvernement afghan. Mais, avant d'avoir pu atteindre la frontière, la police pakistanaise a procédé à l'arrestation du journaliste soudanais, relâchant les autres membres de l'équipe qatarie<sup>2</sup>.

Transféré aux autorités étasuniennes installées en Afghanistan, M. al Hajj allait vivre un véritable cauchemar sur la base aérienne de Bagram. « Ce furent les pires [jours] de ma vie », a-t-il témoigné. Il a avoué avoir été abusé sexuellement et menacé de viol par les soldats nord-américains. Il a également été gravement torturé pendant de longs mois. Les sévices à son encontre ont été multiples. Il était obligé de se mettre à genoux à même le sol pendant plusieurs heures. Des chiens le harcelaient et l'agressaient constamment. Le journaliste soudanais a également été longtemps enfermé dans une cage et placé dans un hangar à avions glacial. Il a expliqué comment ses cheveux et les poils de sa barbe ont été arrachés un à un par ses bourreaux. Il a été régulièrement passé à tabac par ses gardes et, durant près de 100 jours, il n'a pas été autorisé à se laver alors que son corps était couvert de poux<sup>3</sup>.

Le 13 juin 2002, M. Sami al Hajj a été expédié à Guantanamo. Durant le vol, il a été maintenu enchaîné et bâillonné avec un sac sur la tête. A chaque fois que la fatigue le gagnait, il était violemment réveillé par ses gardes qui le frappaient à la tête. Avant son premier interrogatoire, il a été privé de sommeil pendant plus de deux jours. « Pendant plus de trois ans, la plupart de mes interrogatoires avait pour but de me faire dire qu'il y a une relation entre Al Jazeera et Al Qaeda », a-t-il rapporté à son avocat<sup>4</sup>.

Sur le territoire cubain illégalement occupé par les Etats-Unis, le reporter soudanais n'a pas reçu d'attention médiatique alors qu'il a souffert d'un cancer de la gorge en 1998, et qu'il est atteint de rhumatismes. Il a été frappé sur la plante des

pieds et intimidé par des chiens menaçants. Il a été victime de brimades racistes et n'a pas été autorisé à profiter des temps de promenades en raison de sa couleur de peau. Il a également été témoin de la profanation du Coran en 2003 et, avec ses codétenus, s'est mis en grève de la faim. La réaction de l'armée étasunienne à la protestation a été extrêmement violente : il a été battu et jeté du haut des escaliers, se blessant sérieusement à la tête. Il a ensuite été isolé avant d'être transféré vers le Camp V, le plus sévère de tous les centres de détention de Guantanamo, où il a été classé au niveau de sécurité 4, niveau qui est synonyme des pires brutalités<sup>5</sup>.

Ce témoignage, accablant pour l'administration Bush qui refuse toujours d'accorder le statut de prisonniers de guerre aux détenus de Guantanamo, s'ajoute à deux déclarations faites par d'autres victimes à Amnistie Internationale, tout aussi accusatrices<sup>6</sup>. Cependant, ils ne constituent que la pointe émergée de l'iceberg. A Guantanamo, le crime est double : les Etats-Unis infligent les barbaries les plus inhumaines à des personnes séquestrées sans preuves formelles, et occupent par la force une partie du territoire de la nation souveraine de Cuba.

La collusion entre RSF et Washington s'est déjà illustrée dans le cas du cameraman espagnol José Couso, assassiné par les soldats de la coalition. Dans son rapport, l'entité parisienne avait exonéré de toute responsabilité les forces armées étasuniennes malgré les preuves flagrantes. La connivence entre RSF et le Département d'Etat nord-américain était telle que la famille du journaliste a dénoncé le rapport, demandant à M. Ménard de se retirer de l'affaire. La complicité est également évidente dans le cas de Cuba, où RSF transforme des agents stipendiés par les Etats-Unis en « journalistes indépendants », alors l'information à ce sujet est disponible et incontestable<sup>7</sup>.

Les autorités étasuniennes se réjouissent des rapports tendancieux de RSF et les utilisent même dans leur guerre propagandiste contre Cuba. M. Michael Parmly, chef de la Section d'intérêts nord-américain à La Havane, a affirmé que 20% des journalistes emprisonnés dans le monde « se trouve à Cuba. Reporters sans frontières a récemment établi un classement de 164 pays pour la liberté de la presse ; Cuba a été classé avant-dernier juste devant la Corée du Nord<sup>8</sup> ».

Mise en cause pour sa stigmatisation constante de Cuba à partir d'éléments factuels erronés et pour son alignement sur le point de vue étasunien, RSF a tenté de répondre aux accusations. Mais le manque de cohérence du communiqué ainsi que les propos contradictoires observés n'ont fait que renforcer les soupçons<sup>9</sup>. En effet, M. Ménard n'a point fourni d'explications sur les liens douteux et les diverses réunions de son organisation avec l'extrême droite cubaine de Floride. Le secrétaire général de RSF va même jusqu'à afficher son admiration pour M. Franck Calzón, président du Center for a Free Cuba, organisation extrémiste financée par le Congrès des Etats-Unis. « Il fait un travail fantastique en faveur des démocrates cubains », a-t-il assuré à son sujet<sup>10</sup>. Par la suite, RSF a été contrainte d'avouer publiquement qu'elle recevait un financement de ce même Centre<sup>11</sup>.

De la même manière, RSF a perçu des émoluments par le National Endowment for Democracy, organisme dépendant du Congrès et chargé de promouvoir la politique étrangère étasunienne<sup>12</sup>. Ce financement entraîne un conflit d'intérêts au sein de l'organisation française, peu disposée à dénoncer les exactions commises par l'un de ses mécènes, à savoir le gouvernement des Etats-Unis. Avant la publication du témoignage divulgué par Amnistie Internationale, M. Ménard aurait toujours pu prétendre ignorer l'existence de M. Sami al Hajj. Mais, malgré la forte médiatisation internationale de ces nouveaux cas de torture sur la base

navale de Guantanamo, RSF n'a toujours pas daigné s'intéresser à ce scandale et s'est réfugié dans un mutisme révélateur.

La censure de ce nouveau cas de grave violation de la liberté de la presse commise par l'administration Bush ne fait que confirmer un peu plus le double discours de Reporters sans frontières. Pendant que l'organisation s'acharne de manière démesurée sur Cuba alors que les cas évoqués sont loin d'être convaincants, elle reste silencieuse sur une flagrante atteinte à l'intégrité d'un journaliste, emprisonné et torturé uniquement parce qu'il travaille pour la chaîne qatarie Al Jazeera, extrêmement influente dans le monde arabe et peu complaisante envers Washington. La crédibilité de l'organisation de M. Ménard, déjà fortement ébranlée par son traitement partial et ses liens avec le gouvernement des Etats-Unis, est de plus en plus en berne car de tels manquements comparés à la récurrence obsessionnelle de certains sujets comme Cuba ne peuvent pas être le fruit du hasard.

## Salim LAMRANI

### Notes

1 Amnistie Internationale, « USA : Who Are the Guantanamo Detainees ? Case Sheet 16 : Sudanese National Sami al Hajj », 11 janvier 2006.  
<http://web.amnesty.org/library/inde...> (site consulté le 14 janvier 2006).

2 Ibid.

3 Ibid.

4 Ibid.

5 Ibid.

6 Amnistie Internationale, « USA : Days of Adverse Hardship in US Detention Camps - Testimony of Guantánamo Detainee Jumah al-Dossari », 16 décembre 2005. <http://web.amnesty.org/library/Inde...> (site consulté le 14 janvier 2006) ; Amnistie Internationale, « USA : Who Are the Guantánamo Detainees ? Case Sheet 15 : Yemeni National Abdulsalam al-Hela », 11 janvier 2006.  
<http://web.amnesty.org/library/inde...> (site consulté le 14 janvier 2006).

7 Famille Couso, « La familia de José Couso pide a Reporteros Sin Fronteras que se retire de la querrela », 17 janvier 2004. <http://www.josecouso.info> (site consulté le 18 juillet 2005).

8 Michael E. Parmly, « Speech by U.S. Interests Section Chief of Mission Michael Parmly Marking the 57th Anniversary of the UN General Assembly's Adoption and Proclamation of The Universal Declaration of Human Rights », United States Interest Section, 15 décembre 2005. <http://havana.usinterestsection.gov...> (site consulté le 29 décembre 2005).

9 Reporters sans frontières, « Pourquoi s'intéresser autant à Cuba ? La réponse de Reporters sans frontières aux accusations des défenseurs du gouvernement cubain », 6 juillet 2005. [http://www.rsf.org/article.php3?id\\_...](http://www.rsf.org/article.php3?id_...) (site consulté le 15 juillet 2005).

10 Salim Lamrani, Cuba face à l'Empire : Propagande, guerre économique et terrorisme d'Etat (Outremont, Québec : Lanctôt, 2005), pp. 88-89.

11 Reporters sans frontières, op.cit.

12 Ibid.

[http://lesogres.org/article.php3?id\\_article=1389](http://lesogres.org/article.php3?id_article=1389)

E-Torpedo

## **Guantanamo, an 5 : de Sade à Kafka de Alain Campiotti**



Dix-sept « ennemis combattants » vivent avec un tube enfoncé dans la narine, jusqu'à l'œsophage. Le général Jay Hood, qui dirige la Joint Task Force Guantanamo, est pourtant content : le niveau baisse. Au plus fort de la grève de la faim déclenchée en août dans le camp, 113 détenus refusaient de s'alimenter, et au début janvier, 32 étaient encore nourris de force par le nez.

Ce n'est pas le premier mouvement de protestation organisé par les prisonniers, ni le plus radical : en été 2003, le moyen utilisé était la tentative de suicide de masse. Mais alors, on ne le savait pas.

Dans les deux premières années, les seules informations non officielles sur Guantanamo venaient de journalistes et de parlementaires pour lesquels des visites groupées étaient organisées.

**Entre ce que montrait le tour operator militaire et la réalité des cellules-cages, il y avait place pour plusieurs villages Potemkine.**

Au moment où le camp entre dans sa cinquième année d'existence, le mur du silence autour de ce morceau de terre cubaine s'est lézardé.

La plus grosse brèche a été pratiquée par la Cour suprême, en juin 2004, quand les juges ont reconnu aux prisonniers le droit de contester leur détention (*habeas corpus*) devant les tribunaux civils américains. Les autres failles viennent des enquêtes administratives et privées, des confidences de détenus libérés et de l'ancien aumônier du camp, James Yee (*lire ci-dessous*). Et en quatre ans, ce qui devait être un instrument aigu, quasi scientifique, de lutte contre Al-Qaida, est devenu l'arme de propagande anti-américaine la plus efficace, offerte au monde par le gouvernement des Etats-Unis. Le Pentagone, sans le dire, cherche à s'en débarrasser. Le Corps des ingénieurs de l'armée vient de lancer un appel d'offres pour la construction d'un quartier de haute sécurité dans la grande prison de Pol-e-Charki, près de Kaboul. Pol-e-Charki, sous l'occupation soviétique, était un autre nom de l'enfer.

Quand un juriste lui a suggéré de transférer à Cuba les combattants capturés en Afghanistan, Donald Rumsfeld a pensé que c'était une fameuse idée. Dans ce petit bout d'île loué pour une durée indéterminée, le droit américain ne s'appliquerait pas, et on ne reconnaîtrait pas la qualité de prisonnier de guerre à « des terroristes ». Si l'intention des Etats-Unis avait été de mettre des ennemis hors circuit, loin des champs de bataille, ils n'auraient pas eu recours à ces habiletés.

### **Leur objectif, en fait, était d'ouvrir une usine à interrogatoires.**

En quatre ans, il y en a eu plus de 30000. Sans torture et « dans l'esprit des Conventions de Genève », assurait George Bush. Cette « novlangue » de guerre a amené le CICR, dont les délégués étaient tolérés à Guantanamo, à forcer son mutisme : des procédés « cruels, inhabituels et dégradants » étaient employés dans les interrogatoires.

L'an passé, il n'était plus possible de nier ces cruautés. Une fuite spectaculaire les a confirmées. Elle ne devait rien au hasard. Le document ultra-secret qu'a reçu le magazine Time ressemble, en creux, à une justification de la torture dans des situations extrêmes. Il s'agit du journal d'interrogatoire (un peu caviardé) de Mohamed Al-Kahtani.

#### **► Un captif inespéré**

Ce Saoudien avait été capturé en décembre 2001, quand le noyau dur d'Al-Qaida, avec Oussama ben Laden, tentait d'échapper à l'encerclement de Tora Bora. Sept mois plus tard, le FBI a constaté que les empreintes de Al-Kahtani correspondaient à celles d'un homme intercepté en août 2001 à l'aéroport d'Orlando, Floride. Il n'avait pas de billet de retour, pas assez d'argent pour en acheter un : expulsion immédiate. On sait aujourd'hui que Mohamed Atta attendait Al-Kahtani dans le parking de l'aéroport : il était probablement le 20e membre du commando du 11 septembre.

C'est pour ce captif inespéré, proche du cœur d'Al-Qaida, que Donald Rumsfeld a autorisé fin 2002 l'emploi de seize techniques supplémentaires : **isolement total, chiens, coups, suffocation, etc.**

Dans le récit de l'interrogatoire, ces pratiques sont pourtant moins effrayantes que le régime général auquel le prisonnier était soumis : questionnements interminables, pendant des mois, agrémentés d'humiliations, de provocations religieuses et sexuelles, de dérèglements sensoriels, et de pauses de quatre heures au cours desquelles il devait dormir, sans couverture, dans une cellule glacée.

### **Les interrogateurs, à un certain moment, ont dû relâcher leur pression pour que Mohamed al-Kahtani ne meure pas.**

L'usine à questions continue de tourner, mais au ralenti. La matière première s'use. Et il y a désormais trop d'avocats en visite à leur client. Plus de deux cents requêtes d'habeas corpus ont été présentées dans les tribunaux de districts aux Etats-Unis, et plusieurs jugements contestent déjà le pouvoir du président de faire détenir et juger des prisonniers de Guantanamo.

#### **► Les avocats sont en révolte**

Et cet univers clos devient kafkaïen. Pour cet espace de non-droit, les scribes du gouvernement ont inventé et adaptent au gré des circonstances et des résistances une justice d'exception : **les commissions militaires, où les procureurs peuvent présenter des preuves secrètes, parfois obtenues dans des interrogatoires.** Dix détenus, sur plus de 760 depuis

l'ouverture du camp, ont été inculpés pour le moment. Les premières audiences préliminaires viennent de se tenir.

## **Les avocats militaires eux-mêmes, commis d'office, sont en révolte contre une justice qu'ils tiennent pour totalement illégitime.**

Aujourd'hui, Guantanamo détient un peu plus de 500 prisonniers. Moins de 200 ont été libérés ; 76 ont été renvoyés, à condition qu'ils soient incarcérés dans leur pays, dont certains sont réputés pour pratiquer la torture. La situation la plus absurde est celle d'une poignée d'Ouïghours chinois. Deux d'entre eux, livrés au Pakistan par des chasseurs de prime, ont été blanchis : ils ne sont plus tenus pour des « ennemis combattants ».

Un juge fédéral a ordonné il y a près d'un an leur libération, reconnaissant pourtant qu'il n'avait pas de prise sur les nouveaux pouvoirs présidentiels. **Problème : la loi interdit de renvoyer des dissidents en Chine, et les Etats-Unis ne veulent pas leur accorder l'asile.** L'administration cherche une solution. Dernière hypothèse : les deux Ouïghours pourraient s'installer à Guantanamo, hors du camp, dans la partie civile. « Eh ! sous les tropiques... » comme dit le vice-président Dick Cheney.

Alain Campiotti Lundi 23 janvier 2006

\*\*\*\*\*

## **Le Pentagone refuse d'entendre les plaintes du CICR**

Le Comité international de la Croix-Rouge n'a pas réussi à ramener les Etats-Unis dans le giron du droit international.

### **Richard Werly**

Le vocabulaire est d'une extrême prudence, mais il traduit la rudesse de l'affrontement : « Le CICR suit de près l'évolution du cadre juridique régissant les activités des commissions militaires chargées de juger les détenus de Guantanamo. Il a fait part de ses commentaires et observations préliminaires aux autorités américaines et cherche à examiner avec elles les procédures proposées... »

Extraite du communiqué rituel fourni par le Comité international de la Croix-Rouge à qui sollicite son point de vue sur les tribunaux d'exception mis en place dans la base militaire de Cuba pour juger les présumés terroristes qui y sont détenus, cette tirade est à l'image des résultats obtenus par le CICR depuis que ses délégués y rendent visite aux prisonniers.

Juridiquement, l'organisation peut se prévaloir de remplir son mandat, puisque le Pentagone lui a ouvert les portes de « Gitmo » depuis le 17 janvier 2002, soit six jours après l'ouverture du camp X-Ray, le tout premier centre de détention. Politiquement en revanche, son bilan est beaucoup moins positif.

**« Guantanamo reste un trou noir dans le droit international, confesse, sous couvert de l'anonymat, un ex-délégué du CICR. Nous avons échoué à refermer cette brèche. »**

Un trou noir devenu plus grand encore depuis que les autorités américaines ont reconnu, le 9 décembre dernier, que de nombreux détenus constituant « une menace exceptionnelle pour la sécurité des Etats-Unis » demeureraient hors d'atteinte de l'organisation dépositaire des

Conventions de Genève. Pas question donc, pour le CICR, de visiter les fameuses « prisons secrètes » éparpillées à travers l'Europe et l'Asie.

Guantanamo, ou l'histoire d'un bras de fer que le CICR n'en peut plus de poursuivre. A chacune de ses visites à Washington, son président **Jakob Kellenberger** remet le dossier sur la table.

En 2003, la création par le Pentagone d'un « Office for Detainee Affairs » (bureau des détenus) a été interprétée comme un pas en avant. Las. Au final, les progrès obtenus sont minces bien que le président Kellenberger aime répéter « que le dialogue avec les Etats-Unis n'est pas sans effet ».

### ► Echanges conflictuels

Certes - et c'est déjà énorme - les délégués du CICR visitent tous les trois à quatre mois la base cubaine, tout comme celle de Kandahar et de Bagram, en Afghanistan.

A la fin 2005, l'organisation - qui bénéficie d'une zone neutre pour les entretiens avec les détenus réalisés sans témoins - **avait pu faciliter l'échange de près de 17 000 messages Croix-Rouge entre ces derniers et leurs familles.** Mais jamais la confiance ne s'est vraiment installée entre les geôliers et l'organisation genevoise.

**En octobre 2003, un mémo confidentiel du Pentagone obtenu par le Washington Post a même révélé des échanges très conflictuels entre Vincent Cassard, alors chef de mission à Guantanamo, et le général Miller qui dirigeait alors la prison.**

Le délégué du CICR, ulcéré, reprochait à l'officier de « ne pas prendre au sérieux » leur discussion. Au point que les équipes médicales du Comité international de la Croix- Rouge redoutèrent un moment que leurs patients soient ensuite privés par les gardiens des médicaments prescrits par leurs soins (1). Plus grave, une commission sénatoriale républicaine a même en 2004 désigné l'organisation comme antiaméricaine parce qu'elle persiste à réclamer un statut pour les prisonniers de guerre de « Gitmo ».

Richard Werly

**(1) On lira à ce sujet « Guantanamo, le baignoire du bout du monde » de Philippe Bolopion (Ed. La Découverte)**

\*\*\*\*\*

### **Le cauchemar du capitaine Yee Alain Campiotti**

Le 11 septembre 2003, **James Yee** s'est posé à Jacksonville, Floride, en transit pour aller retrouver sa famille sur la côte Ouest. Il était en permission. Au moment où il récupérait son bagage, des hommes en civil l'ont intercepté, ont fouillé ses valises. Puis ils l'ont emmené, l'ont enchaîné et aveuglé avec des lunettes de plongée. Le capitaine Yee était devenu un « ennemi combattant ». Il vient de raconter ce cauchemar dans un livre.

Depuis une année, **James Yee**, officier diplômé de West Point, était l'aumônier musulman du camp de Guantanamo. Ce converti s'était pris de passion pour sa nouvelle religion, au moment de son affectation en Arabie saoudite, après la guerre du Golfe : pèlerinages à La Mecque, études à Damas pour devenir imam.

## Quand il est arrivé dans le camp, Yee était l'aumônier le mieux noté.

Il intercédait en faveur des détenus. Les autres musulmans employés à Guantanamo, surtout des interprètes, ont pris l'habitude de venir manger chez lui, parce que le mess ne servait pas de viande halal. Les soldats se moquaient du petit groupe : c'est le Hamas, disaient-ils. Puis le sarcasme a fait place au soupçon. Le général Geoffrey Miller (*qui sera plus tard envoyé à Abou Ghraïb pour enseigner les bonnes recettes de Guantanamo*) a pris les choses en main. Il a fait fouiller la chambre de Yee, a ordonné l'arrestation : **infiltration terroriste.**

Un mois plus tard, l'enquête s'est totalement dégonflée. Les téléphones que Yee faisait à Damas étaient pour sa femme, rentrée dans sa famille pendant la mobilisation de son mari. Il ne détenait aucun document secret. Mais, dans leur paranoïa, les enquêteurs ne voulaient pas s'avouer vaincus.

## Ils ont accusé le capitaine d'adultère, ont informé sa femme d'une infidélité, et ont brisé le ménage.

[http://www.e-torpedo.net/article.php3?id\\_article=673](http://www.e-torpedo.net/article.php3?id_article=673)

**27 janvier 2006**

Aujourd'hui Le Maroc

## **Exécutions à huis clos à Guantanamo ?**

L'armée américaine a affirmé avoir adopté de nouvelles procédures militaires rendant possibles des exécutions sur la base de Guantanamo. Cette révélation qui a fait l'effet d'une bombe, a poussé l'armée à démentir l'information.



L'armée américaine a fait savoir, mardi dernier, que de nouvelles procédures militaires concernant la peine de mort rendront possibles des exécutions sur la base de Guantanamo, à Cuba, si des prisonniers y étaient condamnés.

Ces procédures, détaillées dans un document de l'armée de terre et signées par son chef d'état-major, le général Peter J. Schoomaker, sont datées du 17 janvier.

Applicables dès le 17 février, les procédures sont qualifiées de «révision majeure» et concernent les «condamnations à mort imposées par les Cours martiales ou les tribunaux militaires». Par cette réforme, la peine de mort pourra être appliquée ailleurs qu'à Fort Leavenworth (Kansas, centre), seul site jusque-là autorisé. Elle «permet que d'autres sites soient utilisés pour des exécutions», selon l'armée.

Les procédures pourraient, ainsi, être applicables par les tribunaux d'exception mis en place sur la base américaine de Guantanamo en cas de condamnation à mort de prisonniers. Et «les ennemis combattants pourraient être concernés par cette réglementation», a précisé le porte-parole de l'armée, Sheldon Smith.

À ce stade, aucun des dix prisonniers de Guantanamo poursuivis devant des tribunaux militaires d'exception n'est passible de la peine de mort, a ajouté le porte-parole. Aucune date d'exécution n'a par ailleurs été fixée pour les sept hommes se trouvant dans le couloir de la mort à Fort Leavenworth. Mais, l'annonce de cette décision a eu un véritable effet de pavé dans la mare à tel point que l'armée américaine s'est vite rétractée et a démenti l'information. Elle a qualifié les propos de Sheldon Smith de «faux» et de «spéculation».

Info ou intox ? Rien n'est sûr. Pourtant, ce démenti intervient après la publication d'un document signé par le chef d'état-major de l'armée de terre, qui prévoit une révision majeure de la procédure des tribunaux militaires.

Depuis 2002, ce centre de détention comme le flou juridique sur le statut de ses prisonniers sont devenus, aux yeux des organisations de défense des droits de l'Homme, le symbole même des dérives de l'Administration de George W. Bush dans ce qu'il appelle «sa guerre mondiale contre le terrorisme» . Récemment, un juge de la Cour fédérale a ordonné au gouvernement américain de révéler l'identité des centaines de prisonniers détenus à Guantanamo. Le juge rejette les arguments du Pentagone, selon qui l'identification des prisonniers mettrait leur famille en danger. Cette décision du juge Jed Rakoff fait suite à une procédure judiciaire lancée par l'agence de presse Associated Press, qui remettait en question le statut d'«ennemi combattant» attribué aux prisonniers. L'agence cherchait à obtenir les transcriptions non censurées des quelque 550 auditions militaires qui ont été menées à Guantanamo. Ces transcriptions avaient été publiées l'an dernier par le département de la Défense, qui avait toutefois rayé les noms et les nationalités des détenus. Quelque 500 prisonniers se trouvent actuellement à la base militaire de Guantanamo. Beaucoup y sont depuis plusieurs années.

Publié par : [Rachid Abbar avec Agences](#)

<http://www.aujourdhui.ma/international-details43219.html>

**28 janvier 2006**

**Le Monde**

## **Guantanamo : un juge veut connaître l'identité des détenus**

Un juge fédéral a ordonné, lundi 23 janvier, au gouvernement américain de révéler les identités des détenus de la base américaine de Guantanamo. Cette décision du juge fait suite à une requête de l'Associated Press (AP). L'agence avait porté plainte, dans le cadre de la loi sur la liberté de l'information, pour obtenir la divulgation des noms qui avaient été cachés sur les documents concernant 558 auditions menées à Guantanamo, rendus publics en 2005 au cours de la procédure permettant aux détenus de mettre en cause leur incarcération.

Jusqu'à présent, seule la nationalité des détenus est publique. Même les chiffres sont tenus dans le flou. Le Pentagone ne parle qu'en termes approximatifs — "environ 500" — et estime que le secret doit être maintenu pour protéger la vie privée du détenu et éviter que sa famille ne fasse l'objet de représailles s'il coopère avec les Américains.

En 2005, le juge Jed Rakoff avait ordonné une enquête auprès des prisonniers. Les militaires ont demandé à chacun s'il souhaitait que son identité soit divulguée à l'AP ; 317 détenus ont reçu le questionnaire, 202 n'ont pas répondu, 63 ont dit oui, 17 ont répondu non, et 35 ont retourné le formulaire sans réponse.

Lundi, le juge a statué que les justifications du Pentagone n'étaient pas solides et que même les 17 qui s'y opposaient ne pouvaient raisonnablement s'attendre à rester dans l'anonymat alors qu'ils ont fait appel à la

justice pour contester leur détention. Seuls dix des 500 détenus ont jusqu'à présent été mis en accusation devant des tribunaux spéciaux.

Il y a une semaine, l'armée a annoncé que le prisonnier de nationalité afghane Abdul Zahir — le dixième inculpé — allait devoir répondre de "*complicité avec l'ennemi et d'attaques contre des civils*". Selon la justice militaire, il aurait planifié des attentats contre des militaires américains et des civils étrangers dans les provinces de Zhormat et de Paktia, en Afghanistan, alors qu'il était traducteur et convoyeur de fonds pour Al-Qaida. Il lui est reproché d'avoir préparé une attaque en mars 2002 au cours de laquelle trois journalistes, dont un reporter du journal canadien le *Toronto Star*, ont été blessés.

Aucun de ces dix détenus n'est passible de la peine de mort. L'armée l'a répété mardi, alors qu'une nouvelle directive avait mis les défenseurs des droits de l'homme en alerte. Selon ce nouveau règlement, le responsable de l'armée de terre a désormais autorité pour choisir l'endroit où se déroulent les exécutions de personnes condamnées à mort par la justice militaire. Jusqu'à présent, ces exécutions devaient se tenir au centre de détention de Fort Leavenworth, au Kansas. Sept détenus — des personnels de l'armée — sont dans les couloirs de la mort militaires. Il n'y a pas eu d'exécution depuis 1961.

Cette directive pourrait ouvrir la voie à des exécutions à Guantanamo. Il y a deux ans, des rumeurs avaient fait état de la construction d'une chambre d'exécution dans le camp de Guantanamo, mais les autorités militaires avaient démenti que telle soit leur intention.

**Corine Lesnes**

<http://www.lemonde.fr/web/article/0,1-0@2-3222,36-735454@51-723001,0.html>

**28 janvier 2006**

**Collectif Bellacio**

**Des grévistes de la faim proches de la mort : Abou Bakah Al Shamrani ne pèse plus que 32 kilos !**



de **Sarah Baxter**, The Times, Londres, 22 janvier 2006. Traduit de l'anglais par le Collectif Guantanamo

Bien qu'ils soient nourris de force par les militaires US, plusieurs grévistes de la faim à Guantanamo Bay seraient proches de la mort, selon leurs avocats.

Les conditions de deux Yéménites émaciés en grève de la faim, qui ont refusé toute nourriture solide depuis le mois d'août, provoque particulièrement de l'inquiétude. On craint aussi pour la vie d'un prisonnier saoudien hospitalisé.

La femme de Shaker Aamer, résident étranger en Grande-Bretagne et gréviste de la faim, s'est rendue la semaine dernière à la Chambre des Communes pour demander de l'aide aux députés. La femme d'Aamer, qui a 31 ans, vit à Londres avec leurs quatre enfants. Elle a demandé que son nom ne soit pas cité. Elle dit : "Il est temps de faire quelque chose. Mon mari ne va pas tenir le coup."

Aamer a été en grève de la faim depuis le 2 novembre. Bien qu'il ait perdu du poids, il est plus résistant que certains autres prisonniers participant à la protestation contre leur détention sans procès.

Selon un rapport que l'association pour les droits des détenus Reprieve doit rendre public demain, les Yéménites, Abou Bakah Al Shamrani et Abou Anas, sont extrêmement faibles, à en croire d'autres détenus. Shamrani ne pèse plus que 32 kilos.

Reprieve affirme que le Camp Echo, constitué de cellules d'isolement, a été transformé en "institution d'alimentation forcée" pour les grévistes isolés des autres prisonniers et le chemin qui le traverse, en ciment posé sur du gravier, permet de déplacer des fauteuils roulants.

Les militaires ont affirmé la semaine dernière que le nombre des grévistes de la faim était tombé à 22 après un pic à Noël et que 17 avaient été nourris par intubation.

Le lieutenant-colonel Jeremy Martin, porte-parole de la Joint Task Force (Détachement spécial conjoint) de Guantanamo a refusé de donner le nombre de détenus hospitalisés et a dit que les grévistes de la faim étaient "malnutris" mais dans "dans un état clinique stable". Il a démenti que leurs vies soient en danger dans l'immédiat.

Le cabinet d'avocats US Paul Weiss, qui représente 3 détenus saoudiens, a reçu des rapports médicaux hebdomadaires de plus en plus alarmistes sur les conditions de l'un de ses clients, hospitalisé à l'infirmerie du camp.

Lors d'une visite le mois dernier à Guantanamo, les avocats de Paul Weiss se sont vus interdire de visiter l'infirmerie et se sont entendus dire que leurs clients ne souhaitaient pas les voir. "Nous craignons qu'ils ne soient en danger de mort", a dit l'un des avocats, Jana Ramsay, "Normalement, ils sont contents de nous voir. "

Les prisonniers nourris de force ont en permanence un tube dans le nez qui descend dans leur estomac et est rattaché à un autre tube pour l'alimentation. S'ils ne l'arrachent pas, les militaires US disent que cela signifie qu'ils consentent à être nourris, même si le tube a été introduit de force.

Aamer a reçu la visite de son avocat, Clive Stafford Smith, directeur juridique de Reprieve. "Avec des souffrants manifestes", il a retiré le tube de son nez pour qu'on puisse l'examiner. Selon Stafford Smith, le tube faisait 1 mètre 10 de long et était rouge de sang après avoir été dans l'estomac d'Aamer.

Aamer a souhaité continuer sa grève de la faim jusqu'à ce qu'il soit jugé équitablement ou libéré. il a déclaré : « Le gouvernement britannique refuse de m'aider. À quoi cela sert-il que ma femme soit Britannique ?". Il a dit qu'il tiendrait le gouvernement britannique pour aussi responsable de sa mort que les Américains.

Stafford Smith a dit : "Le spectre inévitable de la mort d'un prisonnier musulman sur le sol de Guantanamo provoquera encore plus d'indignation que la profanation du Coran. »

[http://bellaciao.org/fr/article.php3?id\\_article=22695](http://bellaciao.org/fr/article.php3?id_article=22695)